

LA POLITIQUE DE COHESION TERRITORIALE DE L'UE : RETROSPECTIVE, ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES 2014-2020

Belattaf MATOUK², Sylia³ BELATTAF

Introduction

L'idée de politique régionale de l'UE ou politique de cohésion économique, sociale et territoriale des régions européennes, est inscrite dès 1957, dans le Traité de Rome pour assurer le développement harmonieux en réduisant l'écart entre les régions et le retard des moins favorisées. En 1958, furent créés le Fonds social européen et le fonds européen d'orientation et de garantie agricole et en 1975, le Fonds européen de développement régional pour redistribuer une partie du budget communautaire aux régions en retard de développement. Concrètement, la cohésion économique et sociale est inscrite dans l'Acte Unique en 1986, à l'initiative de la Commission européenne pour promouvoir un développement harmonieux de l'ensemble de la Communauté, développer et poursuivre son action de renforcement de sa cohésion. Les élargissements de 2004 à 2013 ont grossi l'UE de 13 nouveaux membres, nécessitant une politique de solidarité et des moyens pour rattraper leur retard de développement.

Quels outils et moyens mobilisés durant les périodes 2000-2006 et 2007-2013 en matière de cohésion régionale ? Quels sont les résultats quant aux objectifs fixés ? Quelle est la réactivité de l'UE à la crise qui l'a secouée depuis 7 ans ? La *stratégie Europe 2020* constitue-t-elle pour la dimension territoriale, l'ossature de la politique de cohésion réformée de l'UE pour 2014-2020 ?

Le travail consiste à présenter, analyser et évaluer la politique de cohésion territoriale de l'UE, puis pronostiquer sur les perspectives 2014-2020, fixées dans la Stratégie Europe 2020. Essayons d'abord, de présenter brièvement la rétrospective de la politique de cohésion de l'UE.

Brève rétrospective de la politique de cohésion de l'UE

La politique européenne de cohésion économique, sociale et territoriale, a été instituée et renforcée sous l'impulsion de Jacques Delors, en 1988. Elle constitue le 2^{ème} poste du budget de l'UE et bénéficie à tous les citoyens européens : cofinancement de promotion des ressources humaines, investissements et modernisation des infrastructures, investissements productifs créateurs d'emplois, soutien à la recherche-innovation et au développement local⁴. Mais l'essentiel des subventions transitant par les fonds structurels (+ de 80%) est destiné aux régions les moins développées de l'UE, dans une perspective de cohésion territoriale.

Sous l'angle de l'organisation territoriale et dans le souci d'uniformisation et d'harmonisation, de garantie et diffusion de statistiques régionales comparables, l'UE a instauré une nomenclature statistique commune des unités territoriales (NUTS)⁵, avec 3 niveaux hiérarchiques pour classer les régions sur la base de seuils démographiques:

3 millions < NUTS 1 < 7 millions

800 000 < NUTS 2 < 3 millions

150 000 < NUTS 3 < 800 000

² Professeur d'Economie, FSECG – LED, Université de Béjaïa, E-mail : matoukb@yahoo.fr

³ Etudiante Master1 « Monnaie, Banque, Environnement International », FSECG–U-Béjaïa; sylia.bela@gmail.com

⁴ Notre Europe, DG REGIO (2010), *Soutenir le développement local dans le cadre de la politique de cohésion: bonnes pratiques et options politiques futures (2009-2010)*, rapport final, Ref: CCI n.2009.CE.16.0.AT.081.

⁵ Communication de la Commission aux États membres, du 7 mai 2001, "La coopération interrégionale", Volet C de l'Initiative communautaire INTERREG III [C(2001) 1188 final - Journal officiel C 141 du 15.5.2001].

De la politique de cohésion et des fonds structurels : une brève chronologie

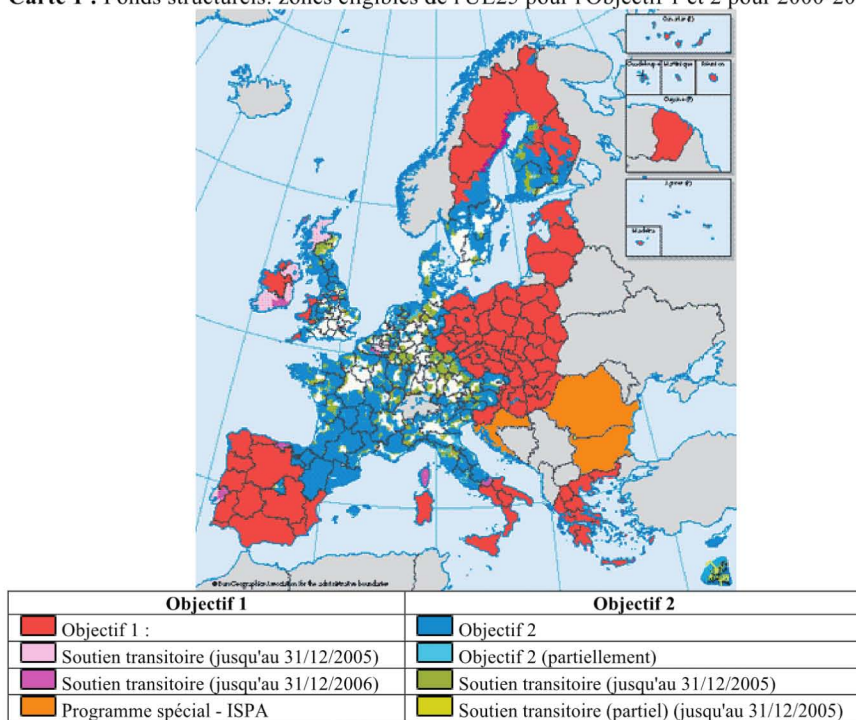
La politique de cohésion ou politique régionale de l'UE vise à réduire les écarts entre les différentes régions européennes et le retard des moins favorisées. Résumons les éléments-clés des différentes périodes de la politique de cohésion de l'UE afin de comprendre son processus :

1975-1993 : création du FEDER en 1975, impulsant la politique régionale qui est concrétisée en 1986 en définissant la véritable politique régionale communautaire, devenue nécessaire avec l'entrée dans la CEE de la Grèce, Espagne et Portugal à un niveau très bas par rapport aux autres pays et le risque d'agrandissement de disparités dans la perspective du marché unique. Une réforme de l'ensemble des fonds structurels est menée⁶, concentrant la politique régionale autour de 5 objectifs prioritaires financés par les 3 fonds structurels (FEDER, FSE et FEOGA-OR) :

- Promouvoir le développement et l'ajustement structurel des régions en retard,
- Reconvertir les régions gravement affectées par le déclin industriel
- Combattre le chômage de longue durée,
- Faciliter l'insertion professionnelle des jeunes,
- Accompagner la réforme de la PAC (structures agricoles et développement des zones rurales).

La réforme de 1988 a introduit les principes de base de la politique de cohésion et des fonds structurels en concentrant les fonds dans les régions les plus défavorisées.

Carte 1 : Fonds structurels: zones éligibles de l'UE25 pour l'Objectif 1 et 2 pour 2000-2006



Source : Commission européenne

⁶ Règlement CEE n°2052/88 du Conseil du 22 juin 1988), & CE (2006), RÈGLEMENT No 1083/2006 du Conseil.

1994-1999 : L'efficacité des fonds structurels de la période précédente s'est avérée insuffisante. Avec le traité de Maastricht, a été introduite une seconde réforme⁷, introduisant un nouvel objectif : *faciliter l'adaptation des travailleuses et travailleurs aux mutations industrielles et à l'évolution des systèmes productifs, le rajout du secteur de la pêche et un 6^{ème} objectif pour la Suède et la Finlande pour promouvoir et ajuster leurs régions à très faible densité*. Le Conseil a décidé de doubler la dotation structurelle pour cette période. D'ailleurs c'est en 1994 qu'est créé le fonds de cohésion pour aider l'Espagne, la Grèce, le Portugal et l'Irlande, pays en retard de développement, dans les transports et l'environnement.

2000-2006 : Avec l'introduction de l'Agenda 2000, une nouvelle ère s'ouvre avec un programme d'action préparant l'élargissement aux PECO, économiquement très en retard. Comme il est impossible d'accroître le budget de l'UE mais nécessaire pour aider et financer les politiques structurelles des prochains membres, la CE a proposé la nouvelle réforme des fonds structurels pour accroître l'efficacité⁸ en réduisant le nombre d'objectifs à 3 :

- Promouvoir le développement et l'ajustement structurel des régions en retard de développement dont le PIB est inférieur à 75%, de la moyenne communautaire,
- Soutenir la reconversion économique et sociale des zones en difficulté structurelle,
- Soutenir l'adaptation/modernisation des politiques et systèmes d'éducation /formation /emploi.

Parallèlement, 4 PIC sont mis en place jetant les bases d'une cohésion territoriale:

- **Programme INTERREG III** : coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale,
- **Programme LEADER+** : dédié au développement local en milieu rural,
- **Programme URBAN II** : réhabilitation économique et sociale des villes, et
- **Programme EQUAL** : lutte contre l'exclusion du marché du travail.

2007-2013 : Cette phase présente une approche plus stratégique car la politique de cohésion est étroitement liée aux orientations stratégiques de l'UE (Lisbonne, pour l'économie de la connaissance, Göteborg, pour la dimension environnementale), qui se concentre sur les régions les moins favorisées et en simplifiant les procédures. On assiste ainsi à la fusion des anciens objectifs 2 et 3, et l'ancien PIC, INTERREG est intégré dans le nouvel objectif 3. Les objectifs de cette période sont les suivants⁹ :

- **L'objectif 1 « convergence »** : stimuler la croissance et l'emploi des Etats et régions les moins développées (PIB inférieur à 75% de la moyenne communautaire).
- **L'objectif 2 « compétitivité régionale et emploi »**, concerne toutes les autres régions de l'UE et vise à renforcer la compétitivité et l'emploi.
- **L'objectif 3 « coopération territoriale européenne »** : promouvoir la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale (carte 2). Ainsi, *la coopération territoriale change de statut pour devenir un objectif à part entière de la politique de cohésion*.

La réforme de 2006 a introduit un nouvel outil de coopération territoriale, le GECT (Groupement Européen de Coopération Territoriale), instrument juridique supplémentaire pour la coopération transfrontalière¹⁰. Souple et ouvert aux collectivités territoriales et aux Etats, il permet une triple gestion d'un programme opérationnel, d'un projet de coopération cofinancé par un fonds européen et d'un projet de coopération contribuant à renforcer la cohésion.

Durant ce septennat, 3 initiatives ont été conjointement lancées par la CE, la BEI et d'autres institutions financières pour aider les Etats et les régions à instaurer une gestion saine et efficace

⁷ CE (1993), Règlement n°2081/93, du Conseil du 20 juillet 1993

⁸ CE, Règlement n° 1260/1999 du Conseil du 21 juin 1999 sur les Fonds structurels, JO n° L 161 du 26/06/1999

⁹ UE-Politique régionale (2008), Politique européenne de cohésion 1988-2008 : Investir dans l'avenir de l'Europe, in Panorama INFOREGIO, n°26, juin 2008.

¹⁰ CE (2006), Règlement n° 1082/2006 du 5/07/2006, & Les cahiers de la MOT, n°7, mai 2008 : GECT et le rapport du Comité des Régions de 2007, in site du Comité des Régions sur le GECT.

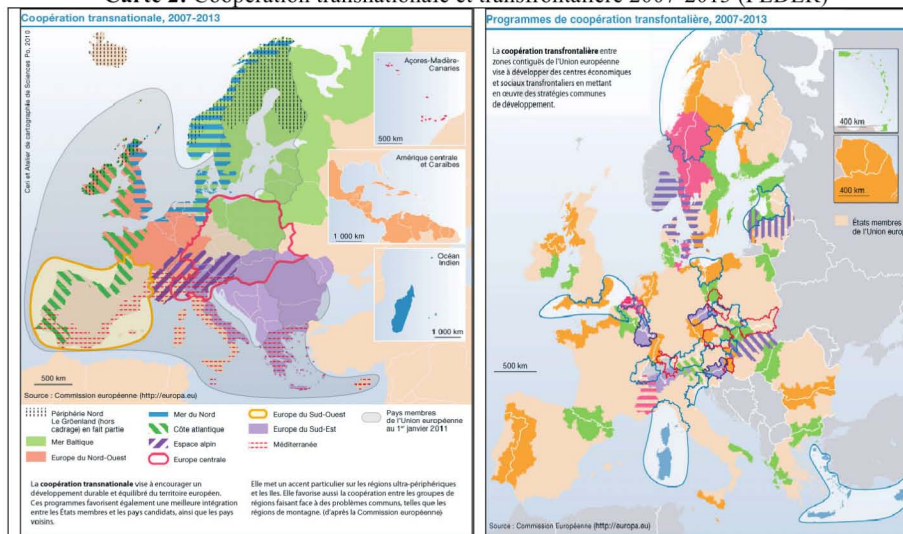
des fonds et à mieux utiliser les instruments d'ingénierie financière¹¹ : JASPERS aidera les Etats membres et régions à préparer de grands projets ; JEREMIE, l'accès au financement pour développer les PME, JESSICA encouragera les investissements durables dans les zones urbaines.

La Coopération territoriale européenne : outils et moyens mobilisés et résultats

La politique de cohésion encourage les régions et les villes de différents États membres de l'UE à travailler ensemble, et à apprendre les uns des autres au moyen de programmes conjoints, de projets et de réseaux. Dans la période 2007-2013, l'objectif de coopération territoriale européenne (ex. PIC INTERREG) couvre trois types de programmes¹² :

- ✓ **53** Programmes de coopération transfrontalières le long des frontières internes de l'UE, avec la contribution du FEDER de 5,6 mds €.
- ✓ **13** Programmes de coopération transnationale pour les plus grandes zones de coopération (Baltique, régions alpines et méditerranéennes), avec la contribution du FEDER de 1,8 md€..
- ✓ Programme de coopération interrégionale et 3 programmes de mise en réseau (Urbact II, Interact II, ESPON) pour l'UE-27 qui fournissent un cadre pour l'échange d'expériences entre les collectivités régionales et locales, avec la contribution du FEDER de 445 M €.

Carte 2: Coopération transnationale et transfrontalière 2007-2013 (FEDER)



Source : Commission européenne

L'objectif de coopération territoriale européenne est financé par le FEDER et prend en charge, les programmes de coopération transnationale, interrégionale et transfrontalière. Le budget de 8,7 milliards € pour cet objectif représente 2,5% de la période 2007-2013, allocation totale pour la politique de cohésion, y compris la possibilité pour les États membres de participer à des programmes de coopération aux frontières extérieures de l'UE, par d'autres instruments (IAP et IEVP). Le **GECT**, nouvel instrument juridique européen destiné à faciliter et promouvoir la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale, a permis aux autorités régionales et locales et d'autres organismes publics de différents États membres, de mettre en place des groupes de coopération avec une personnalité juridique. Ci-dessous, le tableau 1 synthétisant les 2 périodes septennales avec les objectifs, instruments et moyens financiers et données chiffrées.

¹¹ UE-Pol. Régionale (2007), *la politique de cohésion 2007-2013 : commentaires et textes officiels*, guide, janv.2007

¹² <http://ec.europa.eu/info regio>

Les points saillants consistent en la comparaison des deux périodes 2000-2006 et 2007-2013 sous l'angle des instruments financiers utilisés, des modalités de financement et des objectifs respectifs et territorialisés, réalisés. En chiffres, il apparaît clairement que les montants alloués pour la politique de cohésion se sont accrus, en passant de 229,8 mds € à 377,51 mds € ; soit une augmentation de 64,3 % par rapport à la période 2000-2006. Ceci s'explique par l'adhésion d'une douzaine de nouveaux états membres, dont le niveau de développement est nettement inférieur à la moyenne de l'UE, et par la mise en place de nouveaux instruments pour réaliser la politique cohésion territoriale principalement et l'adaptation continue au contexte. La convergence et l'amélioration globale des régions sont acquises mais insuffisantes.

Tableau 1: Comparaison entre les 2 périodes 2000-2006 et 2007-2013

PERIODE DE PROGRAMMATION 2000-2006	PERIODE DE PROGRAMMATION : 2007-2013
INSTRUMENTS FINANCIERS Les fonds structurels européens : instruments financiers de la politique structurelle communautaire ayant pour objectif la réduction des écarts entre les régions. L'UE dispose de 4 fonds : - le FSE : principal instrument de la politique sociale de l'UE. - le FEOGA-O : instrument financier de la PAC de l'UE. - le FEDER : développement des régions les plus défavorisées. - l' Instrument financier d'organisation de la pêche (IFOP) . Le Fonds de cohésion , en 1993 : réduire les disparités entre pays et ceux au PIB/hab. inférieur à 90% de la moyenne communautaire (Espagne, Grèce, Irlande et Portugal). Les PECO en bénéficient.	INSTRUMENTS FINANCIERS 2 fonds structurels demeurent : - le FEDER - le FSE . Création de nouveaux fonds : FEADE et FEP , opérant en dehors de la politique de cohésion. Le Fonds de cohésion s'adresse toujours aux Etats membres ayant un RNB/hab. inférieur à 90% de la moyenne communautaire.
LES MODALITES DE FINANCEMENT Les FS et le fonds de cohésion financent des actions selon 3 types de procédures : - les programmes d'initiative nationale (93,5% des ressources) : actions nationales et régionales financées par les FS, objectifs 1, 2,3 o Objectif I (territorialisé) (69,7%)* : Développement de régions en retard, régions ultrapériphériques et zones à faible densité de population. FEDER, FSE, IFOP et FEOGA o Objectif II (territorialisé) (11,5%)* : Reconversion économique et sociale de zones en difficultés structurelles (zones en mutation économique et zones rurales dépendantes de la pêche ou en déclin), financé par FEDER, FSE. o Objectif III (non territorialisé) (12,3%): Modernisation des systèmes de formation et d'aide à l'emploi . Financé par le FSE * Phasing Out : Pour les territoires, anciennement éligibles aux précédents objectifs et ne l'étant plus, un soutien transitoire est prévu.	LES MODALITES DE FINANCEMENT Une seule procédure de financement : Les 3 nouveaux objectifs de la politique de cohésion 1- Convergence (81,55 % des ressources)* : ancien Objectif I, soutenir la croissance et la création d'emplois dans les Etats membres et régions moins développés : Etats membres dont le PNB/hab. inférieur à 90% du RNB/hab. communautaire et régions dont le PIB par habitant est inférieur à 75% de la moyenne communautaire. Financé par : FEDER, FSE et FC 2- Compétitivité et Emploi (15,92 % des ressources)* : s'apparente aux anciens Objectif II et III et priorités de l'ancien PIC EQUAL, pour promouvoir le changement économique des zones prioritaires, financé par le FEDER et le FSE 3- Coopération Européenne (2,53 % des ressources) : reprend le PIC INTERREG pour promouvoir la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale ; financé par le FEDER * Phasing Out : territoires, anciennement éligibles et ne l'étant plus, un soutien transitoire est prévu.
EN CHIFFRE Le budget de la politique de cohésion : 229,8 mds € : Fonds structurels : 211,8 mds € - Objectif I : 148,5 mds € - Objectif II : 24,1 mds € - Objectif III : 26,2 mds € - PIC : 11,4 mds € - Actions innovantes : 1,6 mds € 2004-2006 : 14.156 mds pour les 10 nouveaux Etats Fonds de cohésion : 18 mds € (dont 7.591 mds sur 2004-2006 pour les 10 nouveaux Etats membres).	EN CHIFFRE Suite au sommet européen des 15 et 16 décembre 2005, le budget de la politique de cohésion devrait s'élever à : 377,51 mds € (+ 64,3 % par rapport à la période 2000-2006) : Fonds structurels : 307,8 mds € (+45,3 %) - Convergence : 251 mds € - Compétitivité et Emploi : 49 mds € - Coopération Européenne : 7,8 mds € Fonds de cohésion : 69,71 mds € (+ 87,28%)

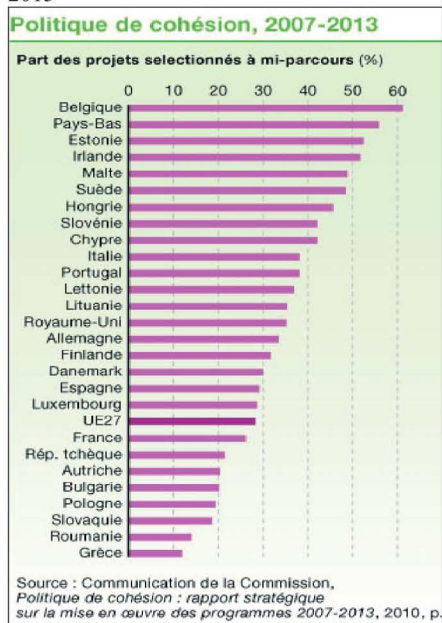
Source : H. MIGOT (2007), La nouvelle politique de cohésion sociale de l'UE (2007-2013) : Quels changements en perspective ? Pôle PECO-Asie: in Cités Unies France 20 mars 2007

La coopération au service de la cohésion

L'UE rassemble une variété culturelle, linguistique et historique, de même que des principes et idéaux communs que la coopération territoriale européenne permet de concrétiser. Celle-ci fait partie de la politique de cohésion depuis 1990, axée sur une approche locale, terrain sur lequel elle résout les problèmes transfrontaliers qui requièrent une vision commune. Elle détient la clé pour aider les régions à partager leur savoir à travers l'Europe.

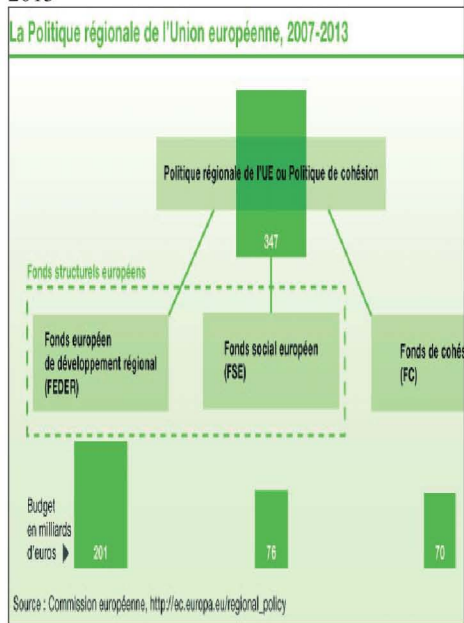
Les ressources disponibles pour l'UE25 sur la période 2007-2013 s'élèvent à un total cumulé de 347,41 mds €, soit 35,7 % du budget cumulé total de l'UE en crédits d'engagement sur la même période. Cette enveloppe se répartit entre les 3 objectifs : **convergence** : 81,5 % ; **compétitivité régionale et emploi** : 16 % et **coopération territoriale européenne**¹³ : 2,5 %. La CE est chargée de procéder à des ventilations indicatives annuelles par Etat, tenir compte de la taille de la population éligible : prospérité nationale, régionale et taux de chômage.

Graphique 1: politique de cohésion 2007-2013



Source : CE, rapport stratégique... 2007-2013

Schéma 1 : Politique régionale de l'UE, 2007-2013



Source : Commission européenne

Quelle est la réactivité de l'UE à la crise qui l'a secoué depuis 7 ans ?

Un an après le lancement de la nouvelle politique de cohésion, 2008, le contexte mondial a commencé à entrer dans une phase de perturbations financières et économiques, où l'UE est frappée de plein fouet. La politique de cohésion a également démontré sa capacité à s'adapter aux changements et à donner des réponses efficaces à la crise.

Cela dit, les programmes devraient fournir jusqu'à la fin de 2015 des résultats supplémentaires importants et il est essentiel de poursuivre et même d'intensifier les efforts déployés jusqu'à ce jour.

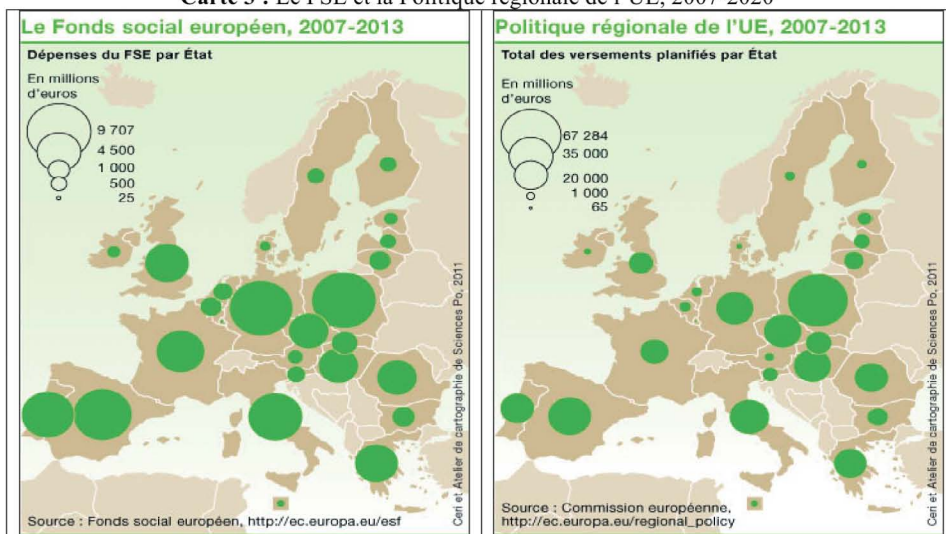
¹³ CE, (2013), Politique de cohésion : Rapport stratégique 2013 sur la mise en œuvre des programmes 2007-2013.

La réponse de l'UE à la crise économique

En 2008, début de la crise financière mondiale aux États-Unis, où une réponse coordonnée des gouvernements nationaux européens, de la BCE et de la CE ne s'est pas fait attendre : Engagement envers l'euro, stabilisation financière, nouveaux outils de gestion des crises et réformes des règles. Ainsi, sont mis en place des mécanismes européens de stabilité : fonds d'aide d'urgence en cas de difficultés économiques extraordinaires, autorités de supervision financière à l'échelle européenne, nouvelles lois pour la stabilité des banques,

Pour asseoir une meilleure gouvernance économique, l'UE instaura le semestre européen : procédure annuelle de coordination des budgets publics, et le Pacte euro+, traité sur le pacte budgétaire européen : engagements mutuels pour des finances publiques saines.

Carte 3 : Le FSE et la Politique régionale de l'UE, 2007-2020



Source : FSE, <http://ec.europa.eu/esf> & CE ; http://ec.europa.eu/regional_policy

Mise en place d'une nouvelle stratégie

La stratégie de Lisbonne comme réponse européenne à la mondialisation est une idée très récente qui ajoute à l'ambiguïté des objectifs, des compétences et des méthodes. Cela conduit au constat prudent : Le bilan de la Stratégie de Lisbonne pour les défis identifiés en 2000 est mitigé. Même si certains des objectifs chiffrés ont eu des progrès significatifs, d'autres n'ont pas été atteints. L'Europe doit savoir également s'en saisir en valorisant mieux ses atouts à s'adapter à la mondialisation pour en tirer le meilleur parti. Il s'agit de bâtir une vision stratégique globale et cohérente de l'Europe pour la mondialisation à partir de l'existant : la Stratégie de Lisbonne et l'ensemble de politiques extérieures communes.

Cependant les échanges avaient peu contribué à ce phénomène, et le changement technologique, privilégiant certaines qualifications, a joué un rôle plus important et il est très difficile de faire la part des effets de ces différents facteurs. Il résulte de ce processus que la mise en place de politiques stratégiques prend une importance cruciale pour s'adapter à la mondialisation.

Stratégie « Europe 2020 » et politique de cohésion réformée de l'UE 2014-2020

La crise économique et financière qui perdure encore en Europe, a poussé les dirigeants européens à adopter en 2010 la « Stratégie Europe 2020 », comme réponse à la crise au moyen d'une croissance intelligente, durable et inclusive, ainsi qu'une gouvernance économique. La CE a proposé d'importants changements pour la période 2014-2020 : concentrer les ressources, faire porter les efforts sur les résultats, obtenir des informations fiables reposant sur des indicateurs communs, disposer d'un cadre de performance et d'évaluations.

Ainsi est mise en place en de nouveaux termes et défis, une politique de cohésion réformée de l'UE pour la période 2014-2020 pour assurer des niveaux élevés d'emploi, de productivité et de cohésion sociale, en se fixant 3 priorités - économie intelligente, durable et inclusive – répondant aux 5 objectifs prioritaires mentionnés dans la Stratégie Europe 2020¹⁴ : Emploi ; Recherche et Innovation ; Recherche climatique/Energie ; Education et Pauvreté.

La politique de cohésion 2014-2020

Dans l'ensemble, la politique de cohésion réformée permettra d'investir jusqu'à 351,8 mds € dans les régions et villes d'Europe et dans l'économie réelle. Elle constituera le principal outil d'investissement de l'UE pour atteindre les objectifs de l'Europe 2020. Le FEDER sera concentré sur des priorités essentielles, soutien aux PME, pour doubler les crédits en les faisant passer de 70 à 140 mds € sur 7 ans. Puis une plus forte orientation sur les résultats et une nouvelle réserve de performance, pour l'ensemble des fonds structurels et d'investissement européens, pour les projets de qualité. Enfin, l'efficacité de la politique de cohésion, du développement rural et du fonds pour la pêche sera liée à la gouvernance économique afin d'inciter les États à suivre les recommandations formulées par l'UE dans le semestre européen.

La politique de cohésion contribue significativement à généraliser la croissance et la prospérité dans toute l'UE, en veillant à l'atténuation des disparités diverses. Le 5^{ème} rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale montre les réalisations de celle-ci en matière d'emploi, de capital humain, d'infrastructures et de protection de l'environnement, dans les régions les moins développées, et sans elle, les disparités seraient incontestablement plus marquées¹⁵.

Réorientation de la politique de cohésion de l'UE pour maximiser son impact sur la croissance et l'emploi: la réforme en 10 points

Dans le cadre de son budget 2014-2020, l'UE investira 325 mds € dans la politique de cohésion dans les États membres, leurs régions et leurs villes afin d'atteindre ses objectifs en matière de croissance et d'emploi et de lutter contre le changement climatique, la dépendance énergétique et l'exclusion sociale. Les principaux éléments de la réforme sont les suivants¹⁶:

Le Parlement européen a voté le cadre financier pluriannuel de l'UE pour les années 2014 à 2020, permettant ainsi à l'UE d'investir **959,988 mds €** dans l'avenir de l'Europe, dans la **politique de cohésion réformée**, dans le cadre budgétaire¹⁷.

¹⁴ CE, (2010), *Europe 2020: une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive* – du 3.3.2010.

¹⁵ Conclusions du 5^{ème} rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale : l'avenir de la politique de cohésion {SEC(2010) 1348 final} & «Europe 2020: une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive» – COM(2010) 2020 du 3.3.2010.

¹⁶ CE (2013), MEMO/13/8/78, Bruxelles, le 19 novembre 2013

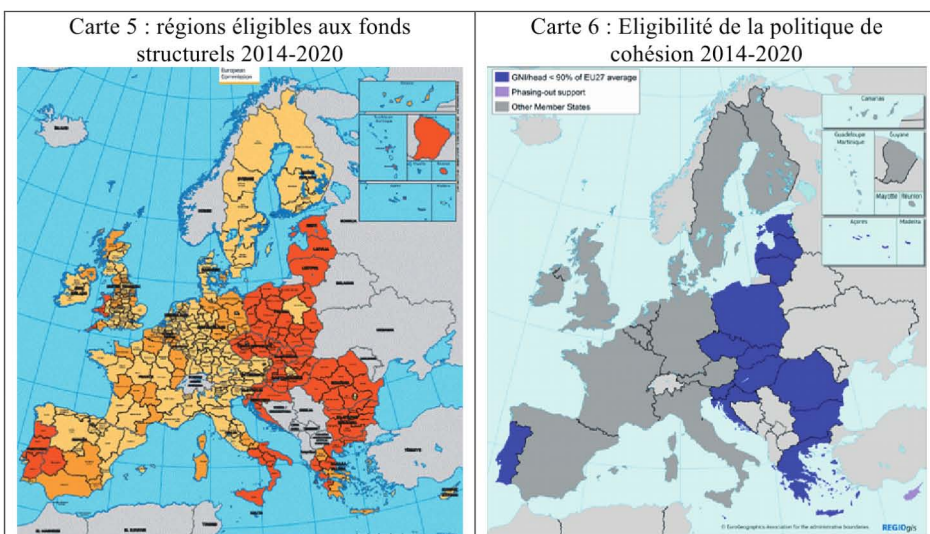
¹⁷ Commission Européenne - IP/13/1096 19/11/2013

1. Investir dans l'ensemble des régions de l'Union et adapter le niveau de soutien et la participation nationale (taux de cofinancement) à leur niveau de développement;
2. Orienter les ressources vers les secteurs de croissance: 100 mds du FEDER en innovation et recherche, stratégie numérique, PME et économie verte, et 66 mds du FC en transports transeuropéens et infrastructure environnementale.
3. Fixer des objectifs clairs, transparents et mesurables : responsabilité et résultats
4. Instaurer des conditions à remplir avant que les fonds puissent être affectés afin de garantir des investissements plus efficaces.
5. Établir une stratégie commune pour une meilleure coordination et une réduction des chevauchements entre FEDER, Fonds de cohésion, FSE, FEP et LEADER
6. Réduire la bureaucratie et simplifier l'utilisation des investissements de l'UE
7. Renforcer la dimension urbaine de la politique, FEDER pour les projets intégrés urbains
8. Renforcer la coopération transfrontalière par un grand nombre de projets transfrontaliers.
9. Gouvernance économique de la politique de cohésion: cadre du semestre européen.
10. Encourager l'utilisation des instruments financiers et fournir aux PME un soutien et un accès au crédit

Tableau 2 : Ventilation par secteur des dépenses pluriannuelles pour 2014-2020 (en mds €)

Secteurs /Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTA L*
1	15,605	16,321	16,726	17,693	18,490	19,700	21,079	125,64 4
2	44,678	45,404	46,045	46,545	47,038	47,514	47,925	325,14 9
3	55,883	55,060	54,261	53,448	52,466	51,503	50,558	373,17 9
4	2,053	2,075	2,154	2,232	2,312	2,391	2,469	15,686
5	7,859	8,083	8,281	8,375	8,553	8,764	8,794	58,709
6	8,218	8,385	8,589	8,807	9,007	9,206	9,417	61,719
7	0,027	--	--	--	--	--	--	0,027
TOTAL	134,318	135,328	136,056	137,100	137,866	139,078	140,24 2	959,98 8
1- Compétitivité pour la croissance et l'emploi 2- Cohésion économique, sociale et territoriale 3- Croissance durable : ressources naturelles 4- Sécurité et Citoyenneté 5- L'Europe dans le monde 6- Administration 7- Compensation								

Source : Etabli par nous-mêmes avec nos calculs à partir des données de stratégie2020 ainsi que de Eurostat, « chiffres clés de l'Europe 2013 » (*) le total en colonne est de **960,113 €**



Source : Commission Européenne (UE-politique de cohésion pour 2014-2020)

Conclusion

- Le territoire européen présente des disparités socioéconomiques importantes entre pays et entre régions. Ecart accentué avec les effets de la crise depuis 2008. L'UE s'est dotée, en 1989, d'une politique de cohésion pour réduire ces déséquilibres socioéconomiques et spatiaux et encourager la convergence, contribuant au développement global des territoires.
- Les PECO, régions les moins développées de l'UE et leurs besoins sont importants, mais par rapport aux situations initiales, ils ont beaucoup amélioré le niveau de développement. C'est essentiel que la politique structurelle et de cohésion soit adaptée aux nouvelles circonstances.
- Il est important de renforcer la cohésion territoriale de l'UE en expansion. ¾ des citoyens sont des citadins, et le territoire à ¼, rural. Dans l'Agenda territorial, on identifie des défis : environnement, cohésion, croissance économique, accès au savoir et aux infrastructures.
- Le projet lancé en 2010 et la politique de cohésion réformée de l'UE pour 2014-2020, de par les 3 principales priorités et les 5 objectifs fixés, pourraient atteindre ses résultats, pour peu que les contextes international, continental, national et régional y soient favorables.
- Cependant, l'on est en présence d'une équation complexe aux grands challenges pour l'UE : comment mener la politique de cohésion à éléments contradictoires : compétitivité, emploi, environnement, énergie, croissance ? Ce qui imposera sans doute des choix.

Bibliographie

- CE (Commission européenne) (2013), *Politique de cohésion: rapport stratégique 2013 sur la mise en œuvre des programmes 2007-2013* ; Bruxelles, le 18/04/2013. COM (2013) 210
- CE (2011), *L'Acte pour le marché unique 12 leviers pour stimuler la croissance et renforcer la confiance. Ensemble pour une nouvelle croissance* COM/2011/0206 final, Bruxelles
- CE, (2010), *Conclusions du 4^{ème} rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale : l'avenir de la politique de cohésion*, (SEC(2010) 1348 final, Bruxelles, nov.2010
- CE, (2010), *Europe 2020: une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive* – COM(2010) 2020 du 3.3.2010.
- CE, 2001, *La coopération interrégionale*, Volet C de l'Initiative communautaire INTERREG III du 7 mai 2001, [C(2001) 1188 final - Journal officiel C 141 du 15.5.2001].
- CE (2011), *La coopération territoriale européenne tisse des liens entre les citoyens*, http://ec.europa.eu/regional_policy/index_fr.cfm
- CE (2013), *La politique de cohésion de l'UE 2014–2020, Propositions de la CE*.
- CE (2010), *5^e Rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale : l'avenir de la politique de cohésion*, 2010.
- CE (2010), *Politique de cohésion : rapport stratégique sur la mise en œuvre des programmes 2007-2013*, SEC (2010) 360, 2010.
- Eurostat (2013), *Chiffres clés de l'Europe 2013*, Annuaire en ligne d'Eurostat Pocketbooks
- Gaubert N, (2004), *Quelle politique de cohésion dans une Europe élargie?* 23.06.2004. <http://www.espacetemps.net/articles/quelle-politique-de-cohesion-dans-une-europe-elargie/>
- Guyet R (2012), *Les pol. de cohésion éco. et sociale au sein de l'UE*, CERISCOPE-2012, [.http://ceriscope.sciences-po.fr/pauvrete/content/part4/les-politiques-de-cohesion-\(1/4/2014\)](http://ceriscope.sciences-po.fr/pauvrete/content/part4/les-politiques-de-cohesion-(1/4/2014)).
- Migot H. (2007) *La nouvelle politique de cohésion sociale de l'UE (2007-2013). Quels changements en perspective* in Cités Unies France. www.cites-unies-france.org. 20/03/2007.
- Notre Europe, DG REGIO (2010), *Soutenir le DL dans le cadre de la politique de cohésion: bonnes pratiques et options politiques futures (2009-2010)*, CCI n.2009.CE.16.0.AT.081.
- Olivier L et Y Lepape (2004), *Pol. de cohésion de l'Union : un état des lieux au moment de l'élargissement*, in *Les outils de l'intégration des PECO dans l'UE*, Annales des Mines, .

Panorama INFOREGIO, magazine de l'UE sur la politique régionale de l'UE : du n°1 (oct.2000) au N°48 (hiver 2013), traitent de la politique régionale (et de cohésion) de l'UE,

Règlement CEE n°2052/88 du Conseil du 22 juin 1988), & CE (2006), Règlement No 1083/2006 du 11/7/2006, dispositions générales sur le FEDER, FSE et le Fonds de cohésion

Rubio E., *L'Europe sociale et la crise : repenser l'agenda*, Notre Europe, octobre 2009.

UE-POL.REGIONALE, (2008) (DG Regio), *Régions 2020. Evaluation des défis aux régions de l'UE*, Document de travail des services de la Commission, nov. 2008.

Vincent A. (2010), *PECO : la convergence à l'épreuve de la crise in Conjoncture*, Bulletin – BNP PARIBAS, Janvier, <http://economic-research.bnpparibas.com>

Liste des acronymes

BEI : Banque européenne d'investissement	IEVP : Instrument européen de voisinage et de partenariat
BERD : Banque européenne de reconstruction et de développement	IFOP : Instrument financier d'orientation de la pêche
CE : Commission européenne	INTERREG : coopération entre les régions frontalières
CESE : Comité économique et social européen	ISPA : Instrument for Structural policies for Pre-Accession – Instrument de préadhésion pour pol.structurelles
EQUAL : PIC de lutte contre les discriminations et les inégalités dans l'accès au marché du travail	LEADER+ : Programme d'initiative communautaire en faveur du développement rural
FC : Fonds de cohésion	NUTS : Nomenclature des unités territoriales statistiques de l'UE
FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural	OCDE : Organisation pour le développement et la coopération économique
FEDER : Fonds européen de développement régional	PAC : Politique agricole commune
FEI : Fonds européen d'investissement	PECO : Pays d'Europe centrale et orientale
FEP : Fonds européen pour la pêche	PIC : Programmes d'initiative communautaire (Interreg, Leader+, Urban, Equal)
FEOGA -G : Fonds d'orientation et de garantie agricole, option « Garantie » ; financement de la PAC	PIB/hab. : Produit Intérieur Brut par habitant
FEOGA -O : Fonds d'orientation et de garantie agricole, Orientation ; soutien au développement rural	UE : Union européenne
FSE : Fonds social européen	URBAN : PIC en faveur des villes et banlieues en crise
GECT : Groupement européen de coopération territoriale	
IAP : Instrument d'Aide de Préadhésion pour les Balkans occidentaux (2007-2013)	

Résumé

L'idée de politique régionale de l'UE ou politique de cohésion économique, sociale et territoriale pour l'harmonisation et la cohésion des régions européennes, est inscrite dès 1957, dans le Traité de Rome, où en 1958 furent créés 2 fonds sectoriels : FSE et FEOGA et en 1975, le FEDER pour redistribuer une partie du budget communautaire aux régions en retard de développement. Elle est concrétisée dans l'Acte Unique en 1986, à l'initiative de la CE. L'UE a accueilli 13 nouveaux membres depuis 2004, nécessitant solidarité et moyens pour rattraper leur retard de développement. La politique régionale 2000-2006 vise 3 objectifs : convergence pour les régions en retard de développement, aide au rattrapage des zones aux difficultés structurelles et adaptation/modernisation des politiques et systèmes d'éducation, de formation et d'emploi. Durant 2007-2013, la CE redéfinit les priorités de la politique de cohésion, 3 objectifs : convergence, compétitivité régionale et emploi, et coopération territoriale pour renforcer la politique de rattrapage socioéconomique en créant le Fonds régional et le Fonds de cohésion. La crise économique et financière mondiale frappant l'Europe a poussé les dirigeants européens à adopter en 2010 la Stratégie Europe 2020 : croissance intelligente, durable et inclusive, et gouvernance économique. La politique de cohésion réformée de 2014-2020 se fixe 5 objectifs : Emploi ; Recherche et Innovation ; Recherche climatique/Energie ; Education et Pauvreté. Notre travail consiste à présenter, évaluer et analyser la politique de cohésion territoriale de l'UE menée jusque là et de pronostiquer sur les perspectives fixées dans la Stratégie Europe 2020.